



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 3 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY, Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

M. Michaël FUMEY a été désigné secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h05.*

---

## **0. Ordre du jour**

M. le Maire propose et le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Ressources humaines
  - Suppression d'un poste adjoint technique et création d'un nouveau
  - Création de deux emplois saisonniers
- Vente de la parcelle ZA n°183

## **1. Réhabilitation de l'ancienne gare**

### **Attribution du lot n°6**

Le lot n°6 (plomberie, sanitaires) a été déclaré infructueux lors de la première consultation. Le maître d'œuvre, SICA Jura, a relancé une consultation pour ce lot avec un délai de remise des offres au 23 juin dernier. La commission MAPA va procéder à l'ouverture des plis afin de permettre d'attribution de ce lot lors de la séance de septembre, après analyse des offres.

### **Emprunt auprès de la Caisse des dépôts**

SOLIHA Jura, qui assiste la Commune pour le montage financier de l'opération de production de 2 logements BBC est actuellement en train d'ajuster le besoin de financement qui donnera lieu à un emprunt auprès de la Caisse des dépôts. Les propositions n'étant pas encore disponible, ce point sera détaillé lors de la prochaine séance.

### **Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre**

Suite à l'attribution des lots, SICA propose un avenant d'actualisation de sa rémunération. Le taux initial de 8,70 % de montant HT des travaux est appliqué mais avec une remise de 20 % sur le montant, compte tenu de l'évolution du montant de l'opération. Le conseil municipal, qui prend note du geste et en remercie SICA Jura, approuve l'avenant n°1.

## **2. Fiscalité locale : vote des taux communaux des taxes locales**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 3 avril 2017, le conseil municipal a fixé les taux communaux des taxes locales dans un contexte particulier lié à la fois à l'entrée en vigueur fiscalement de la commune nouvelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier et à l'intégration à la même date de la commune dans une nouvelle communauté de communes qui a une fiscalité professionnelle unique (et non plus additionnelle).

Par courrier en date du 12 juin, M. le Préfet a souhaité exercer un recours gracieux contre cette délibération, au motif que les taux votés ne respectaient pas le principe de liaison des taux. En effet, ce principe n'est pas applicable la première année d'intégration des communes dans un nouvel EPCI à fiscalité professionnelle unique... sauf pour les communes nouvelles fiscalement active au 1<sup>er</sup> janvier de la même année, comme Mignovillard. Cette situation complexe résulte d'un vide juridique du code général des impôts. Si la Commune votait les taux préconisés par l'État, cela conduirait à une perte de recettes fiscales de près de 45 000 €.

Aussi, après contacts pris avec la Préfecture, la Direction des finances publiques, l'Association des maires de France et le ministère des Finances, une solution applicable à toutes les communes nouvelles dans la même situation a été trouvée, demandant à l'État de faire preuve de souplesse. Cela impose donc au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération identique à la première pour réenclencher la procédure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation .....5,43 %
- Taxe foncière (bâti).....9,10 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 23,67 %
- Produit fiscal attendu..... 214 697 € »

### **3. Voirie : travaux de réfection et d'entretien pour 2017**

#### **Réfection de bordures et aménagement d'un plateau surélevé, rue de Mouthe**

M. MUGNIOT expose que suite aux travaux de changement de la conduite d'eau potable par le syndicat des eaux dans la rue de Mouthe, le Conseil départemental a prévu de refaire l'intégralité de la couche de roulement en septembre prochain. A cette occasion, il semble nécessaire de procéder au remplacement d'environ 130 mètres de bordures de trottoirs actuellement en mauvais état en différents points, ainsi qu'à l'aménagement d'un plateau surélevé à l'entrée du village.

L'entreprise Eurovia, qui réalisera les travaux de la couche de roulement pour le compte du Département, a été consultée à cet effet. Le devis fourni s'élève à 21 835,02 € HT. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement de ces travaux et le devis transmis.

#### **Réfection de voiries**

M. MUGNIOT rappelle que, conformément aux choix du conseil municipal, les voies qui feront l'objet de travaux de réfection cette année sont les suivantes :

- Placette située rue de Champagnole
- Chemin à proximité des Boucherans
- Chemin du Vret (une partie)
- Chemin des Grands Boujeons (trois portions)

Aussi, plusieurs devis ont été demandés :

- Roger Cuenot : 54 696 € HT
- SJE : 45 198.50 € HT

Le conseil municipal retient l'entreprise SJE pour ces travaux.

#### **Entretien courant des voies communales**

Pour procéder à ces travaux, deux devis ont été obtenus, avec des techniques proches :

- Roger Cuenot : 16 600 € HT
- SJE : 12 000 € HT

Le conseil municipal retient l'entreprise SJE pour les travaux d'entretien.

#### **Réserve incendie**

Les travaux de création d'une réserve incendie à Petit-Villard sont terminés. La mise en eau se fera progressivement. Le cabinet Colin réalisera un plan de recollement.

### **4. Bâtiment, patrimoine communal**

#### **Travaux de réfection du logement de la poste**

Un devis a été établi par l'entreprise Besson pour différents travaux de chauffage, de plomberie et de sanitaires, pour un montant de 2 637,86 € HT. Accord du conseil municipal.

### **Isolation par l'extérieur de la Poste**

Sur les conseils du CAUE, un contact va être pris avec un maître d'œuvre pour mieux programmer et coordonner les travaux d'isolation, de changement de fenêtres et d'installation de volets roulants.

### **Réfection du pilier de l'église**

M. le maire rappelle que ce dossier n'a pas été retenu pour obtenir de la DETR. Malgré tout, il semble urgent de refaire ce pilier et propose d'accepter le devis de l'entreprise Lietta pour un montant de 900 € HT. Accord du conseil municipal

## **5. Vente de la parcelle ZA n°183**

M. le Maire rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> février 2016 décidant la vente d'une parcelle de terrain de 50 m<sup>2</sup> au Martinet aux fins de régularisation d'un empiètement sur le terrain public, au prix de 25 €/m<sup>2</sup>. La délibération ne comportait pas le numéro de parcelle car cette dernière n'était pas encore cadastrée. Aussi, sur demande du notaire, M. le Maire demande au conseil municipal, qui l'approuve, de confirmer cette vente aux conditions définies dans la délibération du 1<sup>er</sup> février 2016 et d'indiquer qu'elle concerne la parcelle ZA n°183.

## **6. Enfance, jeunesse : compte rendu du conseil d'école du 27 juin**

Mme VALLET rend compte des points abordés au conseil d'école du 27 juin dernier. Mme FAUCHIER quitte l'école des Barbouillons et sera remplacée par Mme JOLY. M. MARANDET assurera la décharge de direction de Mme BOURGEOIS. Il n'y a pas d'autre changement dans l'équipe éducative. Les effectifs prévisionnels sont de 132 élèves, de la Petite section au CM2.

Le point a été fait sur les très nombreux et variés projets de l'année écoulée dans toutes les classes ainsi que sur la perspective d'écriture du nouveau projet d'école.

Enfin, concernant les travaux à effectuer, il a été rappelé le souhait de voir installée une couverture pour la passerelle. Un entourage de fenêtre est à reprise dans la salle Trèfle d'eau, 3 nichoirs sont à installer, un NAS serait à acheter. La Commune rappelle que l'ensemble des fenêtres de la salle Libellule vont être remplacées dans le courant de l'été.

## **7. Réhabilitation de la salle des sports**

Un point est fait sur l'avancement des travaux qui suivent pour l'instant le calendrier initial. C'est également le cas des travaux d'extension du parking. Les photos actualisées sont à découvrir régulièrement sur le site internet : [www.mignovillard.fr](http://www.mignovillard.fr).

## 8. Ressources humaines

### Suppression et création d'un poste d'adjoint technique

Suite à des mouvements de personnel, M. le Maire propose au conseil municipal de supprimer un poste d'adjoint technique pour un emploi d'agent d'entretien à 23h55 par semaine et, dans le même temps, de créer un poste d'adjoint technique pour un emploi d'agent d'entretien à 15h par semaine. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### Création de deux emplois saisonniers

La Commune procède au recrutement de deux jeunes pour travailler cet été avec le personnel communal pour l'entretien des espaces verts et des travaux de peinture notamment. Aussi, il est nécessaire de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique pour accroissement de la charge de travail. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ces deux emplois saisonnier à temps plein.

## 9. Divers

### Forêts et bois : vente de Levier

- Parcelle 3 : 63,82 €/m<sup>3</sup> à la scierie Chauvin, de gré à gré après la vente
- Parcelle 47 : invendue, reportée à la vente d'automne
- Parcelle 41 : 60,60 € m<sup>3</sup> à la scierie Chauvin
- Parcelle 83 : 65,66 €/m<sup>3</sup> à la scierie Chauvin
- Parcelle 86 : 63,85 €/m<sup>3</sup> à la scierie Chauvin

*La séance est levée à 21h30.*

*Prochaine séance : lundi 4 septembre à 20h.*

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE

